



Délibération  
N° 2023-042

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

\*\*\*\*\*

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE  
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

**OBJET :** DEMANDES DE SUBVENTION : MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE REQUALIFICATION DU CENTRE BOURG DE PIETRANERA : PHASE 1A – DÉMOLITIONS ET AMÉNAGEMENTS DIVERS

Date de la convocation : 10/10/2023

**SEANCE DU 18 OCTOBRE 2023**

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS et le dix huit octobre à dix sept heures trente

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

**Présents :** Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. LEONARDI Bernard, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, Mme MANDRICHI Marie-Paule, Mme FILIPPI Augusta, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, M. SIGURANI Olivier.

**Absents :**

M. SCANIGLIA Didier, M. ROSSI Alain, M. PATRONE Etienne, M. CORMAT René-Pierre, Mme NATALI Emmanuelle, M. GRAZIANI Jean-Charles.

M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à M. BERTRAND Michel,  
Mme LORENZI Thérèse a donné pouvoir à Mme CASANOVA Nicole,  
M. COVILLI Pierre-Antoine a donné pouvoir à M. LEONARDI Bernard,  
M. REVELLI Hervé a donné pouvoir à Mme PADOVANI Marie-Hélène,  
Mme MINICUCCI Audrey a donné pouvoir à M. SIGURANI Olivier.

| Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23 | En exercice : 23 | Présents : 12 | Absents : 6 | Représentés : 5 |
|--|------------------|---------------|-------------|-----------------|
|--|------------------|---------------|-------------|-----------------|

**Mme FORNESI Marie-Dominique a été nommée secrétaire.**

Madame Le Maire expose à l'Assemblée Communale qu'il s'agit de la phase qui a été dénommée « phase1a de l'opération de requalification du centre bourg de Pietranera ». En effet, ce projet va permettre d'aménager un espace provisoire permettant de combiner plusieurs objectifs et de préparer le futur chantier :

Il sera créé un parking de 10 places, un point de collecte, et un terrain de boules.

Le point de collecte permettra de supprimer le point situé à proximité du jardin d'enfant, et en libérant cet espace, d'envisager le déplacement du transformateur qui se trouve sur le parking dit « de la Poste ». C'est un préalable indispensable pour la redistribution des réseaux électriques.

Les places de parking créées permettront de compenser en partie les pertes de place du parking de la poste en phase travaux, mais également d'accueillir le bus scolaire et sécuriser le transport d'enfants.

Le terrain de boules sera là pour anticiper le renforcement du lien social sur Pietranera, en se rappelant que sur la Strada Vecchia, les anciens jouaient aux boules.



Le coût de cette opération est estimé à 330 000 € HT. Le coût comporte les travaux, services et prestations intellectuelles. Concernant les travaux, un lot concerne le désamiantage (enduits de façades notamment, et toiture de garage en fibrociment), les 2 autres la déconstruction et les VRD. L'Appel d'offres en cours.

Il convient de préciser qu'il s'agira d'une opération exemplaire, notamment en termes de déconstruction et de réutilisation et réemploi.

Par exemple les lauzes seront démontées et conditionnées en palettes. Une partie sera réutilisée pour la couverture du point de collecte, l'autre sera conservée pour une utilisation future. Il en est de même des autres matériaux. Le même esprit sera employé par exemple pour les charpentes. La question se posera également au moment de la démolition concernant les pierres de l'ossature principale de la maison, selon leur qualité qu'on ne peut à ce stade apprécier.

S'agissant des orangers existants, ils ont été transplantés dans le respect des techniques végétales les plus avancées utilisées par les arboristes pour garantir les meilleurs chances de reprise, avec l'accompagnement du Professeur Emanuel Barbieri Ingénieur agronome, et l'appui logistique des services techniques municipaux.

Il convient de délibérer pour approuver le plan de financement et le programme.

Il est proposé de solliciter l'État à hauteur de 60% et la CAB à hauteur de 20% au titre du Fonds de concours. Il convient de délibérer pour approuver le plan de financement.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

|                  |                   |                       |
|------------------|-------------------|-----------------------|
| <b>Pour : 15</b> | <b>Contre : 0</b> | <b>Abstention : 2</b> |
|------------------|-------------------|-----------------------|

- Approuve le programme,
- Autorise Madame le Maire à solliciter les aides susvisées
- Fixe ainsi le plan de financement

| <b>Opération : Programme de requalification du centre Bourg de Pietranera : Phase 1- Démolitions et aménagements divers</b> | Montant HT   | taux |
|---|--------------|------|
| Etat  | 198 000,00 € | 60%  |
| CAB- fonds de concours  | 66 000,00 €  | 20%  |
| commune   | 66 000,00 €  | 20%  |
| total   | 330 000,00 € | 100% |

- Autorise Madame le Maire à signer toute pièce concernant ce dossier, et si besoin à adapter le plan de financement en sollicitant d'autres partenaires
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023- Affectation sur opération 1102 - AMENAGEMENT STRADA VECCHIA

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Le Maire, Madame Marie-Délène PADOVANI

